RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00188
Numéro SIREN : 378 647 051
Nom ou dénomination : PERRENOT ROBINEAU

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004466

830454

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/004466**
n° de gestion : **2014B00188**
n° SIREN : **378 647 051 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 24/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

PERRENOT ROBINEAU - Société par actions simplifiée
route de Romans 26260 Saint-donat-sur-l'herbasse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS * (DROME) *

830454

...ure (article 53 A des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

4468

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise PERRENOT ROBINEAU

Adresse de l'entreprise ROUTE DE ROMANS 26260 SAINT-DONAT SUR HERBASSE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS LE 03 JUIL. 2020

Numéro SIRET* 3 7 8 6 4 7 0 5 1 0 0 0 9 3

Néant ☐ *

CERTIFIÉ CONFORME

			Code	Brut 1	Code	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	170 204	AI		170 204	170 204
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	69 848	AQ	3 567	66 281	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	40 301	AS	34 435	5 867	16
		Autres immobilisations corporelles	AT	139 192	AU	95 049	44 144	14 375
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	10 000	CV		10 000	10 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			400
		Autres immobilisations financières*	BH	39 767	BI		39 767	39 767
		TOTAL (II)	BJ	469 313	BK	133 050	336 263	234 763
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	112 832	BM		112 832	67 352
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 086 979	BY	44 639	2 042 340	2 211 759
		Autres créances (3)	BZ	1 456 091	CA		1 456 091	2 770 531
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	1 170 650	CG		1 170 650	595 768
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 200	CI		2 200	117
		TOTAL (III)	CJ	4 828 752	CK	44 639	4 784 113	5 645 527
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 298 065	1A	177 689	5 120 376	5 880 290

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	39 767	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000096 en Euros

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 022 500)	DA	1 022 500	1 022 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 320	4 320
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	112	112
	Réserve légale (3)	DD	85 192	34 365
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 196 856	231 142
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	151 521	1 016 541
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 460 500	2 308 980
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		33 865
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		33 865
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	190	136 223
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 500	3 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 833 884	2 444 987
	Dettes fiscales et sociales	DY	803 001	924 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19 300	9 756
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		18 056
	TOTAL (IV)	EC	2 659 876	3 537 445
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 120 376	5 880 290
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	112	112
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 659 876	3 533 945
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		136 000

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

...nation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue — biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue — services*	FG	14 291 691	FH	25 971	FI	14 317 662		16 689 779
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	14 291 691	FK	25 971	FL	14 317 662		16 689 779
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			18 539
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	151 471		85 696
	Autres produits (1) (11)					FQ	22		16
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	14 469 156		16 794 029
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 502 840		2 575 412
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(45 480)		(11 058)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 732 576		9 391 759
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	186 883		219 951
	Salaires et traitements*					FY	3 057 388		3 015 948
	Charges sociales (10)					FZ	671 592		693 695
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements*					GA	17 008		94 870
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	12 167		46 173
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			3 865
	Autres charges (12)					GE	286 378		333 806
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	14 421 353		16 364 420
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	47 803		429 610
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			1 466
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	625		625
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			20 785
	Total des produits financiers (V)					GP	625		22 876
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	0		2 569
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			18 244
	Total des charges financières (VI)					GU	0		20 813
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	625		2 063
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	48 428		431 673

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 000	22 444
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	109 850	1 523 210
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	30 000	186 013
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	140 850	1 731 667
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	34 118	90
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 639	1 105 657
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		41 584
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	37 758	1 147 331
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	103 092	584 335
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(533)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14 610 631	18 548 572
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 459 110	17 532 031
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	151 521	1 016 541

RENVOIS			Exercice N	Exercice N-1
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	0	5 158
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		1 466
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	132 886	85 696
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	286 353	333 793
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 ; dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf état annexe	37 757	140 850

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
refacturation amendes		1 000
produits cession Immo		109 850
Reprise sur produits exceptionnels		30 000
Amendes (code de la route)	86	
Autres charges exceptionnelles	34 032	
VNC des elements cedes	3 639	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	170 204	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL 69 848
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	33 901	KT	KU 6 400
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	23 427	KW	KX 46 299
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	110 965	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	27 054	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	195 347	LO	LP 122 548
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	10 000	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	40 167	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	50 167	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	415 718	ØH	ØJ 122 548

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW 170 204	1X 170 204
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 69 848	MC 69 848
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 40 301	ML 40 301
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 69 726	MO 69 726
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 68 552	MQ 42 412	MR 42 412
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 27 054	MU 27 054
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 68 552	NH 249 342	NI 249 342
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 10 000	ØZ 10 000
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 400	2F 39 767	2G 39 767
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ 400	NK 49 767	2H 49 767
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 68 952	ØL 469 313	ØM 469 313

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° 000096 en Euros

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

ulaire obligatoire (article 53 A
Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan · de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	3 567	PO		PQ	3 567
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	33 885	QA	550	QB		QC	34 435
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	23 427	QE	4 630	QF		QG	28 057
	Matériel de transport	QH	96 589	QI	8 261	QJ	64 912	QK	39 938
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 054	QM		QN		QO	27 054
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	180 955	QV	17 008	QW	64 912	QX	133 050
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	180 955	ØP	17 008	ØQ	64 912	ØR	133 050

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement — TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles — TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000096 en Euros

Cegid Group

re obligatoire (article 53 A
ue Général des Impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	33 865	5W		5X	33 865	5Y	
	TOTAL II	5Z	33 865	TV		TW	33 865	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - autres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	47 193	6U	12 167	6V	14 721	6W	44 639
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	47 193	TY	12 167	TZ	14 721	UA	44 639
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	81 058	UB	12 167	UC	48 586	UD	44 639
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	12 167	UF	18 586		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK	30 000		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU 31/12/2019

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS · Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
risque salariés	3 865		3 865	
Ctrl URSSAF	30 000		30 000	

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	39 767	UV	39 767	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	52 954		52 954		
	Autres créances clients	UX	2 034 025		2 034 025		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	974		974		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	15 232		15 232		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	126 014		126 014		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	7 935		7 935		
	Groupe et associés (2)	VC	1 200 000		1 200 000		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	105 935		105 935		
	Charges constatées d'avance	VS	2 200		2 200		
	TOTAUX	VT	3 585 037	VU	3 585 037	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	(400)				
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	190	190		
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 500	3 500		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 833 884	1 833 884		
Personnel et comptes rattachés		8C	444 483	444 483		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	224 829	224 829		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	105 128	105 128		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	28 561	28 561		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 300	19 300		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 659 876	VZ 2 659 876		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : PERRENOT ROBINEAU — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2019

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	151 521
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	13 978	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	14 064
	Amendes et pénalités	WJ	86	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G I E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT * Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C G.I)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
	DONT * Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	165 585

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	14 111
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH	
	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art 208C)	K3			
	Zone franche urbaine - TE (art 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art 44 Septdecies)	PB			
	Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5						
	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA						
	Z. franche d'activité NG (art 44 quaterdecies)	XC						
	Z. de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	14 111

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	151 474
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	151 474
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	0
		XO	

Dossier N° 000096 en Euros

Cegid Group

PERRENOT ROBINEAU
Société par actions simplifiée au capital de 1 022 500 euros
Siège social : Route de Romans
SAINT DONAT SUR L'HERBASSE (26260)
378 647 051 RCS ROMANS

AFFECTATION du RESULTAT
de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019
par décision de l'associée unique
du 15 juin 2020

TROISIEME DECISION

L'associée unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 151 520,61 euros, de la manière suivante :

BENEFICE	151 520,61 €
- Affectation de la somme de ..... Au compte « Réserve légale »	7 576,03 €
	143 944,58 €

Il est décidé d'affecter le bénéfice restant d'un montant de 143 944,58 €, augmenté d'une somme de 106 158,92 € prélevée sur le compte « autres réserves », soit la somme totale de 250 103,50 €, aux associés à titre de dividendes.

Il sera ainsi attribué à chaque action un dividende de 12,23 €. Ce dividende sera payable aux caisses de la société à l'issue de la présente consultation.

Pour satisfaire aux dispositions légales, l'associée unique prend acte :

1°) que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8% perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes. L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoute 17,2% de prélèvements sociaux, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

2°) qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président

CRC AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Florence ARMAND
Cédric FAY
Gabriel POLONY
Françoise POUSSE
Camille REYNAUD

SAS PERRENOT ROBINEAU

Société par actions simplifiée au capital de 1 022 500 euros

Route de Romans, 26260 Saint Donat sur l'Herbasse

RCS ROMANS 378 647 051

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

36, rue Paul Henri Spaak – BP 146 – 26905 VALENCE CEDEX 9
Tél : 04 75 78 48 00 – Fax : 04 75 42 13 59 – Email : valence@fidsudcdba.fr

SARL CRC au capital de 9.600 Euros - SIRET 067 502 070 00062 – NAF 6920 Z
Société inscrite au tableau de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

SOMMAIRE

1 - Rapport du Commissaire aux Comptes 3 pages

2 - Comptes Annuels
- Bilan et Compte de résultat 4 pages
- Annexes 12 pages

1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'associée unique de la société PERRENOT ROBINEAU.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PERRENOT ROBINEAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 25 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds de commerce font l'objet d'une évaluation selon les modalités décrites dans l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour la réalisation de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Les notes de l'annexe intitulée « évaluation des créances et des dettes » et « dépréciation des créances » fournissent les renseignements relatifs à la valorisation retenue par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid- 19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblé générale appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 29 mai 2020

Pour la société CRC

Gabriel POLONY
Commissaire aux comptes

2 - LES COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	170 204		170 204	170 204		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	69 848	3 567	66 281		66 281	
	Installations techniques, matériel et outillage	40 301	34 435	5 867	16	5 850	NS
	Autres immobilisations corporelles	139 192	95 049	44 144	14 375	29 768	207.08
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	10 000		10 000	10 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts				400	400-	100.00-
	Autres immobilisations financières	39 767		39 767	39 767		
	Total II	469 313	133 050	336 263	234 763	101 500	43.24
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	112 832		112 832	67 352	45 480	67.53
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 086 979	44 639	2 042 340	2 211 759	169 419-	7.66-
	Autres créances	1 456 091		1 456 091	2 770 531	1 314 440-	47.44-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 170 650		1 170 650	595 768	574 883	96.49
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	2 200		2 200	117	2 083	NS
	Total III	4 828 752	44 639	4 784 113	5 645 527	861 413-	15.26-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 298 065	177 689	5 120 376	5 880 290	759 914-	12.92-

(1) Dont droit au bail 39 767
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CERTIFIE CONFORME CRC

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 022 500)	1 022 500	1 022 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 320	4 320		
	Ecarts de réévaluation	112	112		
	Réserves				
	Réserve légale	85 192	34 365	50 827	147.91
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 196 856	231 142	965 714	417.80
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	151 521	1 016 541	865 021-	85.09-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 460 500	2 308 980	151 521	6.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques		33 865	33 865-	100.00-
	Provisions pour charges				
	Total III		33 865	33 865-	100.00-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	190	136 223	136 032-	99.86-
	Emprunts et dettes financières diverses	3 500	3 500		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 833 884	2 444 987	611 103-	24.99-
	Dettes fiscales et sociales	803 001	924 923	121 922-	13.18-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	19 300	9 756	9 544	97.83
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		18 056	18 056-	100.00-
	Total IV	2 659 876	3 537 445	877 569-	24.81-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 120 376	5 880 290	759 914-	12.92-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 659 876	3 533 945		

CERTIFIE CONFORME - CRC -

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	14 291 691	25 971	14 317 662	16 689 779	2 372 116-	14.21-
Chiffre d'affaires NET	14 291 691	25 971	14 317 662	16 689 779	2 372 116-	14.21-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				18 539	18 539-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			151 471	85 696	65 775	76.75
Autres produits			22	16	7	41.64
Total des Produits d'exploitation (I)			14 469 156	16 794 029	2 324 873-	13.84-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 502 840	2 575 412	72 572-	2.82-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			45 480-	11 058-	34 422-	311.28-
Autres achats et charges externes *			7 732 576	9 391 759	1 659 183-	17.67-
Impôts, taxes et versements assimilés			186 883	219 951	33 067-	15.03-
Salaires et traitements			3 057 388	3 015 948	41 439	1.37
Charges sociales			671 592	693 695	22 103-	3.19-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 008	94 870	77 861-	82.07-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 167	46 173	34 006-	73.65-
Dotations aux provisions				3 865	3 865-	100.00-
Autres charges			286 378	333 806	47 427-	14.21-
Total des Charges d'exploitation (II)			14 421 353	16 364 420	1 943 067-	11.87-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			47 803	429 610	381 806-	88.87-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

CERTIFIE CONFORME CRC

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		1 466	1 466-	100.00-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	625	625		
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		20 785	20 785-	100.00-
Total V	625	22 876	22 251-	97.27-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	0	2 569	2 569-	100.00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		18 244	18 244-	100.00-
Total VI	0	20 813	20 813-	100.00-
2. Résultat financier (V-VI)	625	2 063	1 438-	69.71-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	48 428	431 673	383 245-	88.78-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 000	22 444	21 444-	95.54-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	109 850	1 523 210	1 413 360-	92.79-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	30 000	186 013	156 013-	83.87-
Total VII	140 850	1 731 667	1 590 817-	91.87-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 118	90	34 028	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 639	1 105 657	1 102 017-	99.67-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		41 584	41 584-	100.00-
Total VIII	37 758	1 147 331	1 109 574-	96.71-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	103 092	584 335	481 243-	82.36-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		533-	533	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	14 610 631	18 548 572	3 937 941-	21.23-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 459 110	17 532 031	3 072 920-	17.53-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	151 521	1 016 541	865 021-	85.09-
* Y compris Redevance de crédit bail mobilier	0	5 158		
Redevance de crédit bail immobilier				
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		1 466		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées				

Dossier N° 000096 en Euros

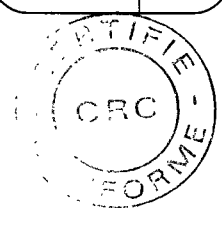

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 120 376.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 14 317 662.49 Euros et dégageant un bénéfice de 151 520.61 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.
La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.
L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.
Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020.
Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la société n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014 à jour du règlement ANC 2018-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CERTIFIE CRC CONFORME

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

TITRES DE PARTICIPATION :

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Pour chaque titre de participation, une valeur d'usage est déterminée selon les cas sur la base de l'actif net ré-estimé ou sur la base de la rentabilité. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Elles sont constituées en fonction des procès et litiges en cours existant au 31 décembre 2019, dès lors que ceux-ci devraient donner lieu à un décaissement de ressources sans contrepartie équivalente.

RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Le résultat exceptionnel est composé d'événements ou transactions distincts des activités ordinaires de la société.

INTEGRATION FISCALE :

Conformément aux dispositions de l'article 223A du C.G.I., et de la décision prise par notre Président, la société ZAMENHOF EXPLOITATION se constitue seule redevable de l'impôt sur les résultats de notre société à compter de l'exercice ouvert au premier janvier 2015.

Cette option est valable pour la durée d'application restant à courir pour le régime Groupe ZAMENHOF EXPLOITATION.

Ce régime n'entraine aucune modification sur le calcul de l'impôt de notre société.
L'impôt déterminé au titre de cet exercice 2019 , sous déduction des crédits d'impôts, sera versé ou remboursé par la mère intégrante, la société ZAMENHOF EXPLOITATION

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	170 204		
Constructions sur sol propre			69 848
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 901		6 400
Installations générales agencements aménagements divers	23 427		46 299
Matériel de transport	110 965		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 054		
TOTAL	195 347		122 548
Autres participations	10 000		
Prêts, autres immobilisations financières	40 167		
TOTAL	50 167		
TOTAL GENERAL	415 718		122 548

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			170 204	170 204
Constructions sur sol propre			69 848	69 848
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			40 301	40 301
Installations générales agencements aménagements divers			69 726	69 726
Matériel de transport		68 552	42 412	42 412
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 054	27 054
TOTAL		68 552	249 342	249 342
Autres participations			10 000	10 000
Prêts, autres immobilisations financières		400	39 767	39 767
TOTAL		400	49 767	49 767
TOTAL GENERAL		68 952	469 313	469 313

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre		3 567		3 567
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 885	550		34 435
Installations générales agencements aménagements divers	23 427	4 630		28 057
Matériel de transport	96 589	8 261	64 912	39 938
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 054			27 054
TOTAL	180 955	17 008	64 912	133 050
TOTAL GENERAL	180 955	17 008	64 912	133 050

CERTIFIÉ CONFORME CRC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	3 567				
Instal.techniques matériel outillage indus.	550				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 630				
Matériel de transport	8 261				
TOTAL	17 008				
TOTAL GENERAL	17 008				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	33 865		33 865		
TOTAL	33 865		33 865		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	47 193	12 167	14 721		44 639
TOTAL	47 193	12 167	14 721		44 639
TOTAL GENERAL	81 058	12 167	48 586		44 639
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		12 167	18 586		
exceptionnelles			30 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	39 767	39 767	
Clients douteux ou litigieux	52 954	52 954	
Autres créances clients	2 034 025	2 034 025	
Personnel et comptes rattachés	974	974	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 232	15 232	
Taxe sur la valeur ajoutée	126 014	126 014	
Divers état et autres collectivités publiques	7 935	7 935	
Groupe et associés	1 200 000	1 200 000	
Débiteurs divers	105 935	105 935	
Charges constatées d'avance	2 200	2 200	
TOTAL	3 585 037	3 585 037	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	400		

CERTIFIÉ CONFORME CRC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	190	190		
Emprunts et dettes financières divers	3 500	3 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 833 884	1 833 884		
Personnel et comptes rattachés	444 483	444 483		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	224 829	224 829		
Taxe sur la valeur ajoutée	105 128	105 128		
Autres impôts taxes et assimilés	28 561	28 561		
Autres dettes	19 300	19 300		
TOTAL	2 659 876	2 659 876		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	50.0000	20 450			20 450

Au 31 décembre 2017 le capital de société est de 1 022 500 € composé de 20 450 actions de 50 € nominale chacune.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds de commerce	170 204			170 204	
Total	170 204			170 204	

La société considère que les fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires, à chaque clôture à compter de 2016, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :
A l'exception des biens d'occasion dont les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et sur la durée de vie restant à courir.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 15 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

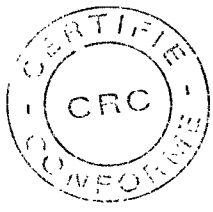

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Compte tenu des risques encourus, les créances douteuses sont provisionnées à 100% y compris la partie privilégiée (notamment les droits de douane facturés).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	113 870
Total	113 870

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
avoir a recevoir	85 101
Etat produit à recevoir	7 939
produits à recevoir	20 830
Total	113 870

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	190
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 034
Dettes fiscales et sociales	325 452
Autres dettes	752
Total	540 429

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
factures non parvenue	214 034
clients avoir à recevoir	752
provisin CP	299 011
Formation continue	9 984
Effort à la construction	13 978
taxe d'apprentissage	1 590
portabilité	890
interets courus	190
Total	540 429

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 200
Total	2 200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
sur charges d'exploitation	2 200		
Total	2 200		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art R 123-189)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	7
Ouvriers	92
Total	105

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	48 428	
Résultat exceptionnel (hors participation)	103 092	
Résultat comptable (hors participation)	151 521	

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	151 521
Résultat avant impôt	151 521
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	151 521

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	62 827
Engagement total		62 827

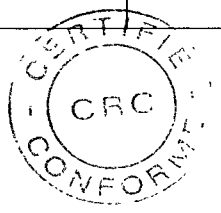

Hypothèses de calculs retenues

- Méthode rétrospective des unités de crédits projetés.
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- départ à l'initiative du salarié
- taux de progression salaires : 1% pour toutes les catégories
- taux de charges sociales retenus : ouvriers-employés 28%, Agents de maitrise 28% et Cadres 28%.
- taux d'actualisation = 0.77%
- table de mortalité : INSEE 2016 par catégorie socioprofessionnelle.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ZAMENHOF EXPLOITATION	SAS	39 107 700	Rte de romans 26260 saint donat

Notre société est également consolidée par intégration globale via le palier ZAMENHOF EXPLOITATION, par la Holding ZAMENHOF, SAS au capital de 23 101 050 euros, sise Route de Romans, 26260 St DONAT sur l'HERBASSE.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- refact amendes groupe	1 000	77122001
- produit cession immo soumis	5 000	77511010
- produit cession immo soumis	3 500	77512200
- produit cession immo parc soumis	101 350	77512210
- Autres reprises produits except	30 000	78780000
Total	140 850	
Charges exceptionnelles		
- amendes non deductible de l'IS	86	67122000
- Autres charges exceptionnelles	34 032	67180000
- VNC immo parc cedées	1 810	67522000
- VNC immo autres	1 830	67522300
Total	37 758	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)
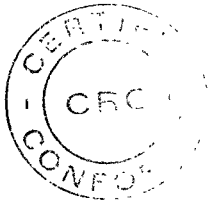
Nature	Montant
transfert charges garages	84 612
transfert charges litiges	6 411
transfert charges personnel	40 219
Total	131 242